

EN ROUTE POUR LE Sud



LE JOURNAL DE SUD ÉDUCATION DES PYRÉNÉES-ORIENTALES ET DE L'AUDE

ÉGALITÉ

Patrice Bégnana

La réforme du collège unique s'est faite au nom de l'égalité. La communication du gouvernement reliée par de vrais intellectuels a tourné autour de cet « élément de langage » comme disent les communicants. Le procédé est intéressant à analyser. Il consiste à répéter que les statistiques montrent que le système scolaire français est inégalitaire. Donc, il faut le rendre égalitaire. Ce qui est étrange, c'est que ce discours accompagne chaque « réforme » qui produit et renforce des inégalités. Une donnée statistique le montre : en 1969, avant le collège prétendument unique, 15 % des lauréats des concours des grandes écoles (Polytechnique, E.N.S., E.N.A.) venaient des couches populaires ; en 1989, après quelques réformes, dont celle du collège soi-disant unique, ils n'en restent plus que 8 %...

Examinons les mesures égalitaristes. Alors qu'un élève de sixième en 1972 avait 6 heures de français dont 3 dans une classe dédoublée, ce qui permettait pour le professeur de français d'avoir deux classes de sixième, de connaître ses élèves, de pouvoir s'occuper de chacun, celui de 2016 verra son horaire de français de 4,5 heures amputé pour cause d'EPI (<http://www.service-public.fr/actualites/007940.html>). Combien de classes aura-t-il ? Bien évidemment, tout dépendra de la part modulable de l'emploi du temps. L'élève pourra ainsi avoir deux professeurs de français qui ne le connaîtront pas vraiment étant donné la faiblesse de l'horaire, étant donné surtout la multiplication des tâches diverses qu'ils devront remplir. Comment l'élève venant d'un milieu social défavorisé rattrapera-t-il les cours particuliers que recevra son homologue dont les parents, universitaires de « gôches », donneront à leur enfant ? La réforme n'en dit

LA RÉFORME DU COLLÈGE EN QUELQUES MOTS...



SOMMAIRE

Édito : Égalité.....	1-3
Mourir au travail... mourir du travail.....	3
Solidaires : Kézako ?	4-5
Grève des factrices et des facteurs de Thuir : une lutte pleine d'espoirs.....	6-7
BD : La vie secrète des profs.....	8

éducation
Sud
Union
Syndicale
Solidaires



éducation **Sud 66-11** **Solidaires**

Permanence les mardis après-midi,
jeudis et vendredis toute la journée

Local Solidaires 66

10, rue du théâtre

66000 Perpignan

☎ 06.84.89.01.17

✉ sudeducation.66@laposte.net

🌐 www.sudeducation66.org

🌐 www.sudeducation.org

"EN ROUTE POUR LE SUD"

Journal trimestriel

édité par Sud Education 66-11

3, impasse San Gil

66000 Perpignan

et imprimé par Routage Catalan

58, avenue de Rivesaltes

66240 Saint-Estève

n° 46 - Juin - Juillet - Août 2015

ISSN 2427-5026

n° de CPPAP : 0918 S 06756

Dépôt légal : à parution

Directeur de publication : Benjamin Garcia

L'ÉQUIPE SYNDICALE :

- Francis Maury (déchargé 13 heures)
- Marc Anglaret (déchargé 5 heures)
- Colette Hybert (déchargée 3 heures)
- Emmanuel Peroy (déchargé 3 heures)
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Anne-Julie Borne
- Hélène Molin
- Léon Sergeant
- Priscilla Vallès



rien.

Dorénavant, le latin et le grec ne seront pas supprimés, ce qui était le projet initial. Mais tout le monde pourra en faire. À la condition que l'établissement autonome, c'est-à-dire le chef d'établissement, le décide et propose l'EPI qui va avec cet enseignement de complément qui devra trouver des heures sur d'autres disciplines. Répétons que la mise en concurrence des disciplines et donc des collègues nuit au travail en commun. Crions que le travail sous la férule du chef d'établissement est tout sauf pédagogique, qu'elle n'est en aucun cas une mesure d'autonomie mais bien au contraire de renforcement de la hiérarchie et de la coercition. Que pèsera l'unique professeur de lettres classiques dans les collèges où il y en aura un ?

La seconde langue commencera en cinquième puisque la première commencera au CP. Donc, il fallait supprimer les classes où des élèves apprennent deux langues dès la sixième. L'argument ne manque pas de sel. Dans ces classes, il y aurait un peu plus de 30 % d'enfants des classes favorisées contre un peu plus de 20 % dans les autres. Alors qu'il suffit que l'option ne serve pas à constituer des classes – ce qu'une simple circulaire peut interdire – on supprime une mesure qui souvent, servait à maintenir une certaine mixité sociale, non dans les classes il est vrai, mais au moins dans les collèges.

Quant aux fameux EPI, leur liste à la Prévert, le flou

concernant leur sens prétendument concret, leur motif : la lutte contre l'ennui – comme si l'interdisciplinarité et des thèmes aussi passionnant que : développement durable ; sciences et société ; corps, santé et sécurité ; information, communication, citoyenneté ; culture et création artistiques ; monde économique et professionnel ; langues et cultures de l'Antiquité ; langues et cultures régionales et étrangères, étaient des remèdes à l'ennui – laissent augurer le pire. Interdisciplinarité décrétée, imposée, saupoudrée, elle repose sur l'idée d'utiliser des connaissances acquises par ailleurs alors justement que les horaires disciplinaires sont diminuées. Et surtout, dans la mesure où l'élève doit en suivre six sur huit, dans la mesure où chaque collège est autonome, rien n'interdit – bien au contraire – que se reconstituent les classes de tri social. Mieux ! Tout encourage à le faire sous le couvert... d'égalité.

Dans le même temps, l'enseignement privé plébiscite la réforme. Car l'autonomie des établissements lui permettra d'améliorer le tri social. Et là est le tour de passe-passe des partisans de la réforme. Ils acceptent sans discuter la présence d'un privé sous contrat, c'est-à-dire financé par l'argent des contribuables, y compris les plus pauvres qui payent la T.V.A. Dans les établissements sous contrat, le "quant-à-soi" est institutionnalisé par l'État. Comme par hasard, les

sociologues et autres prétendus scientifiques de l'éducation, si prompts à dénoncer les inégalités dans le public et à fustiger les options sélectives, laissent dans l'ombre le véritable scandale.

On l'aura compris, ce collègue light, bienveillant, distrayant, est le masque de la politique de renforcement et d'accroissement des inégalités que poursuivent les élites néolibérales depuis 1975. L'ancienne bourgeoisie était franchement élitiste et permettait à quelques enfants des classes populaires de l'intégrer en fournissant une culture classique à base de latin. Charles Péguy (1873-1914), orphelin de père dont la mère était rempailleuse, entra à l'École normale supérieure. Des Charles Péguy de nos jours sont impossibles. Car, la nouvelle élite néolibérale vise réellement à reconstituer les castes. Elle s'emploie à détruire tout enseignement émancipateur dans l'enseignement public en

accroissant la concurrence entre les établissements, les disciplines, les professeurs qu'elle place sous la férule sans bienveillance d'une hiérarchie qui sait être brutale, comme l'a expérimenté Jean-François Chazerans à Poitiers. Elle prend aux pauvres pour financer l'école privée.

Quant à une école vraiment égalitaire, comment la société de chômage de masse, des milliardaires qui s'accaparent la richesse au milieu des centaines de millions de pauvres qui ont moins de deux dollars par jour pour vivre, voire des enfants qui n'ont ni eau ni électricité chez eux dans certains de nos quartiers de relégation, comment une telle société peut-elle prétendre la produire ?

Le combat contre ce collègue inique n'est nullement rétrograde, conservateur ou réactionnaire. Il est la réaffirmation d'une éducation dont la vocation est l'émancipation. ■

MOURIR AU TRAVAIL... MOURIR DU TRAVAIL

Fédération des syndicats Sud PTT

Le 2 décembre 2011, Jean Claude Lachaux, technicien d'Orange, chutait de sa « Plateforme Echelle » pendant son service. Il décédait le 23 décembre des suites de cet accident. Malgré les interventions répétées des représentant-e-s du personnel, la direction d'Orange s'était entêtée à maintenir cet outil inadapté qu'elle avait voulu pour répondre aux nouvelles règles du travail en hauteur... et surtout économiser 20 millions d'€ par an. Il aura fallu cet accident pour que ces « PFE » soient enfin retirées des services où elles étaient encore imposées. Le 27 mai 2015, la société Orange était convoquée devant le tribunal d'Aix-en-Provence pour « avoir involontairement causé la mort de Jean Claude Lachaux par maladresse, inattention, ou manquement à une obligation de prudence ou de sécurité imposée par la Loi ».

Le Code du Travail précise en effet que l'employeur a l'obligation de garantir la sécurité de ses employé-e-s en mettant à leur disposition un équipement de travail approprié.

La fédération Sud, imitée par la Cgt-Fapt des Bouches du Rhône, s'est portée partie civile aux côtés de la famille de Jean Claude. Le 27 mai, c'était aussi la date de la convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires. Elle devrait confirmer la politique d'économies sur le personnel et les conditions de travail déterminée par la direction d'Orange. On ne devrait pas perdre sa vie à la gagner pour satisfaire les intérêts financiers

des actionnaires.

Le 27 mai, l'avocate de Sud qui est également celle de la famille de Jean Claude Lachaux avait fait citer le directeur de l'Unité technique au procès mais celui-ci avait invoqué une réunion pour justifier son absence. Bien que sans certitude, les quelques 100 personnes présentes à l'appel de la CGT et Sud n'osaient pas penser que cette réunion était celle des actionnaires du groupe qui se tenait à Paris le même jour et avait rassemblé de nombreux directeurs et directrices d'Orange.

Une jurisprudence récente laissait penser qu'un non-lieu pouvait être prononcé car l'instruction ne visait que la personne morale Orange sans mentionner la personne physique à qui était délégué le pouvoir de la représenter. Le directeur local était absent et le tribunal a décidé de reporter le procès au 9 décembre.

Rien ne pourra réparer la violence de la disparition d'un collègue de travail mais nous espérons que la justice sanctionnera la responsabilité de la direction pour empêcher de nouveaux drames. Le report du procès devrait éviter les artifices de forme pour dissimuler la responsabilité d'Orange et le 9 décembre, il faudra être très nombreux-ses encore devant le tribunal d'Aix en Provence. ■

SOLIDAIRES, Késako ?

Léon Sergeant



Solidaires, on en entend parler de plus en plus...

Dans les PO, **Solidaires** s'est trouvé, dès le début et tout naturellement, en 2014, aux côtés des postiers de Thuir qui, après 98 jours de lutte ont fait reculer la direction de La Poste et obtenu, entre autres, le report d'un an de la fermeture de leur centre de tri et des acquis locaux (emplois, primes...)

Solidaires 66 se veut présent sur tous les fronts de la contestation sociale et, au-delà de la nécessité de l'autogestion des salarié-e-s en lutte, tente de faire le lien avec les autres secteurs professionnels et la société : toute lutte appuyée par une mobilisation citoyenne gagne en qualité, en puissance et retrouve une cohérence parfois oubliée. La participation de **Solidaires 66** à de nombreux collectifs locaux (Collectif des Droits des Femmes, Réseau Éducation Sans Frontières, Bouge Toit, Collectif des Sans Papiers, Collectif contre le Traité Transatlantique, Collectif des précaires de l'Éducation nationale, etc.) caractérise cette volonté de créer des liens, du sens... pour que cette cohésion sociale soit une force qui nous aide toutes et tous à résister, à avancer et à construire ensemble un monde nouveau et différent.

Quelques événements récents ont marqué notre Union au niveau départemental :

En 2013 :

-Grève dans la Fonction Publique et dans l'Éducation Nationale

-Manifestation en mémoire de Clément Méric, militant antifasciste, tué par un militant d'extrême droite

-Grève contre la réforme des retraites

-Manifestation contre le racisme et pour l'égalité des droits

En 2014 :

-Manifestation pour défendre l'IVG en Espagne

-Rassemblement à Port-Vendres contre la fermeture des établissements de santé sur la Côte

Vermeille.

-Rassemblement contre la venue de Gattaz, président de MEDEF, à Perpignan

-Grève des postier-e-s à Canet / Saint-Nazaire

-Manifestations de soutien à la Palestine, bombardée par Israël

En 2015 :

-Rassemblement spontané après les attentats terroristes à Paris puis manifestation du 11 janvier

-Soirée de solidarité avec les postier-e-s de Thuir

-Rassemblement contre la venue de Manuel Valls dans les PO

-Manifestation contre l'austérité

Quelques actions parmi beaucoup d'autres, qui témoignent de l'implication active de notre union interprofessionnelle qui se veut **SOLIDAIRE** avec tous ceux qui luttent contre les graves problèmes de la société actuelle. **C'est la première lettre du sigle des syndicats SUD.**

Mais, Solidaires, d'où ça vient ?

À l'origine de Solidaires, il y a le G10, le groupe des DIX, créé en décembre 1981.

Le but du groupe des DIX était de défendre les intérêts de l'ensemble du monde du travail.

Il voulait aussi peser en faveur de rapprochements interprofessionnels, ce qui sera fait par la suite.

Une autre ambition était de favoriser une unité syndicale qui a toujours du mal à se mettre en place, alors qu'elle serait plus que nécessaire par les temps qui courent. C'est le sens d'**UNITAIRE**, **deuxième lettre du sigle des syndicats SUD.**

Dès 1986, Solidaires apparaît dans l'échiquier syndical avec notamment des grèves reconductibles à la SNCF, mais aussi à la Banque de France et chez les aiguilleurs du Ciel.

Lors des grèves de décembre 1995, de nombreux militant(e)s, adhérent(e)s quittent leur confédération d'origine afin de rejoindre le Groupe des DIX qui compte à ce moment là, près de 60 000 adhérents.

C'est en 2004 qu'est créée l'Union Syndicale SOLIDAIRES, lors du Congrès fondateur de Bobigny.

Solidaires venant de la première initiale de SUD : Solidaires, Unitaires, Démocratiques.

DÉMOCRATIQUE (c'est la **troisième lettre du sigle des syndicats SUD**), Solidaires est un lieu de débats à l'issue desquels, c'est toujours le consensus qui prime. Quitte à passer une bonne partie de l'après-midi lors des Assemblées Générales ou des Congrès locaux ou nationaux, à discuter et à accepter ce qui fait ou non notre différence, et aller jusqu'au bout du débat.

SUD / Solidaires est présent dans toutes les branches professionnelles du privé comme du public.

Si les travailleurs, chômeurs et précaires veulent améliorer leur situation, il doivent créer un vrai rapport de force qui lui seul est de nature à stopper l'exploitation grandissante et désastreuse qui

caractérise le rapport patrons/employé-e-s.

Il faut que Solidaires puisse, avec les autres organisations syndicales, construire des mobilisations durables et inter-catégorielles et une contestation à laquelle toutes et tous les salarié-e-s puissent adhérer.

Mais, si personne ne bouge, ce statut quo invivable perdurera et les conditions de vie de millions de salarié-e-s continueront de se dégrader...

La paupérisation grandissante, l'accroissement des inégalités remettent en question les fondements même de notre république et mettent à mal quotidiennement le triptyque « liberté / égalité / fraternité ».

À Solidaires, ce qui nous importe, c'est que les citoyens se prennent en main pour changer une société moribonde, faite au seul profit des patrons et des actionnaires du CAC 40. C'est pourquoi, le partage des richesses que nous revendiquons, reste toujours un projet innovant et porteur d'espoir pour le plus grand nombre. ■



Grève des factrices et des facteurs de Thuir : une lutte victorieuse pleine d'espoirs !

Sud PTT 66

Tout avait commencé le 26 janvier 2015, au lendemain de la victoire emblématique de Syriza en Grèce qui redonnait un souffle d'espoir au peuple Grec. Fallait-il y voir un signe du destin ? Toujours est-il que personne ne s'imaginait à ce moment-là (et surtout pas La Poste) que les factrices et les facteurs de Thuir soutenu•e•s par les syndicats Sud et Cgt, d'un comité de soutien local, de nombreuses structures associatives, syndicales et politiques, d'usagers de Thuir... allaient lutter farouchement pendant trois mois et gagner au bout du compte face au rouleau compresseur de La DSCC Golfe du Lion.

Oui, la lutte paie...

Après 98 jours d'une lutte acharnée les grévistes ont arraché un report d'un an de la restructuration qui devait se mettre en place en juin 2015 (délocalisations des tournées sur Saint-Génis des Fontaines, Millas et Toulouges), ce qui n'est pas banal dans le contexte actuel où La Poste taille dans le vif au niveau des organisations et de l'emploi.

D'autant plus qu'au travers de ce projet scélérat les grévistes ont remis directement en cause la stratégie et la politique de l'entreprise. Ce qui explique également l'ampleur et la longueur du conflit.

Certains esprits chagrins seront toujours là pour dire « tout ça pour ça ! ». Certes, la revendication initiale qui était le maintien du centre courrier sur Thuir avec ses activités s'éloigne un peu, mais l'année que les grévistes ont devant eux va leur permettre de préparer d'autres actions et initiatives dont les modalités restent à discuter et à finaliser pour réaffirmer le maintien de leur centre courrier.

Rien n'est inéluctable ou écrit d'avance...

Dès le début du conflit les grévistes se sont

déméné•e•s pour donner une résonance à leur conflit : interpellation des autres postiers du département, du maire de Thuir, de la Présidente du Conseil Général des Pyrénées-Orientales (PO), de La Préfète des PO, de l'inspection du travail, des députés, d'un médiateur, des medias locaux qui ont été informés au jour le jour du conflit (journaux téléés, radios, etc.)... sans oublier les nombreuses apparitions le samedi sur le marché de Thuir pour dialoguer avec les usagers qui spontanément et dès le début ont soutenu le mouvement de grève.

Les grévistes de Thuir espéraient également que la grève initiée le 26 janvier 2015 allait gagner les autres centres courrier du département mais seuls Prades, Rivesaltes, Toulouges, Perpignan ont fait 2 ou 3 jours de grève. S'il y avait eu une convergence des luttes plus importante, il n'y aurait pas eu 3 mois de grève à Thuir et de nombreuses revendications exprimées par d'autres sites auraient été certainement satisfaites. Ce n'est que partie remise.

La preuve...

Malgré les provocations, les intimidations, le déni du dialogue social de la directrice de la DSCC pour affaiblir et pourrir le mouvement les grévistes (80% au début, 60%-50% à la fin) ont fait face avec abnégation à tous les écueils et n'ont pas hésité, pour faire respecter le droit de grève, à solliciter un huissier et assigner La Poste au Tribunal pour utilisation illégale de personnels intérimaires sur tout ou partie des activités dévolues aux grévistes.

De fait, lors de la dernière séance de négociation du 30 avril 2015, ces éléments ont contribué à faire infléchir la position jusqu'alors dogmatique de la direction de la Poste. Ainsi, outre le report au 17 mai 2016 de la restructuration, les grévistes ont obtenu :



- le comblement de 3 postes de facteurs actuellement vacants

- le maintien des régimes de travail et des emplois correspondants pendant au moins 12 mois à la date de la mise en place du projet pour éviter que les collègues de Thuir subissent le principe de la double peine, c'est-à-dire deux restructurations consécutives

- le temps de déplacement dans le temps de travail

- une indemnité exceptionnelle de 150 € pour chaque agent

- une promotion pour certains collègues

- la prise en charge par la Poste de 20 jours de grève

Si les grévistes ont pu, au bout de 98 jours, déboucher sur une telle victoire, c'est grâce au soutien formidable (moral et financier) venu de toute la France ainsi que de Catalogne Sud, sans qui celle-ci n'aurait pu avoir lieu.

Même si à certains moments le doute pouvait s'installer dans les esprits, celui-ci était vite balayé d'un revers de manche par la fougue et la détermination des femmes (sans pour autant minimiser l'action des hommes) qui ont été tout au long de ce conflit l'élément moteur pour maintenir la cohésion du collectif de grévistes.

Oui, en effet rien n'est inéluctable ! À travers cette lutte exemplaire, les grévistes ont porté sur la place publique ce que l'on appelle de manière prosaïque LA LUTTE DES CLASSES, qui comme chacun le sait est de plus en plus d'actualité à La Poste ou dans d'autres secteurs professionnels du privé ou du public.

Les factrices et les facteurs de Thuir en grève ont également démontré dans cette lutte qu'au-delà de leurs revendications légitimes et catégorielles, ils soulevaient également les enjeux de société touchant au maintien et au

développement des services publics en zone rurale.

Et après...

Rien ne sera plus jamais comme avant pour les grévistes de Thuir qui ont fait valoir leurs droits et leur dignité et n'ont à aucun moment accepté une quelconque soumission face aux « incontournables » de la direction de la Poste. Le travail a repris le 04 mai dernier mais la mobilisation et la vigilance restent de mise. Cette lutte victorieuse et pleine d'espoirs qui fera certainement date à La Poste dans les PO, et plus largement au niveau national, ne doit pas rester sans lendemain. Bien au contraire, nous devons en tirer collectivement les enseignements pour en faire un levier pour les luttes à venir qui doivent mieux se coordonner et converger pour stopper les orientations destructrices et néfastes que la direction de la Poste déploie sans vergogne dans les territoires au détriment des postiers, des usagers et de la qualité du service.

Afin de remercier les nombreux témoignages de soutien qui se sont exprimés durant ces trois derniers mois, une soirée festive a été organisée par les grévistes et le comité citoyen le samedi 06 juin 2015 à la MJC de Thuir.

Quand les petits se rassemblent, les grands tremblent ! ■



La vie secrète des profs

Héléna Molin et Marc Anglaret

BANDE
DESSINÉE

